



Conseil de la Vie Sociale du 7 juin 2021

Présents :

• Représentants des résidents :

- Mme LOYENS
- Mme LECOINTE
- Mme PERRONE
- Mme COSSIN
- M FOUREL
- M CIAVALDINI

• Représentants des familles :

- Mme PERRONE
- Mme TURQUETY
- M LORY FORET

• Représentante des salariés :

- Mme MAILLARD

• Représentant de la direction

⋮

- M LOCQUET



Ordre du jour :

1. Bilan du mandat précédent
2. Proclamation des résultats des élections du 31/05
3. Election du président et vice-président du CVS
4. Règlement intérieur de l'instance
5. 1ers échanges autour du projet des usagers (feuille de route)
6. Remarques soulevées

1. Bilan du mandat précédant

Entre 2017 et 2021, le CVS s'est réuni 13 fois. Compte tenu de la crise COVID, l'année 2020 a été moins propice à la participation du CVS. Toutefois, les représentants des familles ont participé à la vie de l'EHPAD pendant cette crise sanitaire, en particulier aux cellules COVID réunies de manière hebdomadaires afin de gérer la situation de l'établissement et adapter les organisations, y compris les mesures de sécurisation.

Le précédent mandat a écrit et mis en œuvre un projet des usagers avec des orientations de travail permettant d'améliorer le quotidien, et des actions concrètes :

- L'amélioration de l'accompagnement de la fin de journée : Par exemple, l'organisation de la venue de bénévoles 1 soir/semaine ;
- Le développement des relations entre résidents ;
- L'accueil des usagers : Par exemple, la mise en place du référent « résident » pour l'accueil des nouveaux ;
- Le respect des droits des usagers, notamment de leur information et de la réponse aux urgences : Par exemple, le travail sur la rédaction des directives anticipées ;
- Le développement des relations entre professionnels, résidents et familles : Par exemple, la mise en place de visioconférences Zoom durant la crise COVID entre la direction et les familles ;

- Le développement de la vie sociale collective, dont les animations : Par exemple, l'organisation d'une séance de cinéma mensuelle ;
- L'amélioration des conditions architecturales d'accueil : Par exemple, la relance du projet « place du village » ;
- L'amélioration de la prestation du repas tout au long de la journée : Par exemple, la mise en place du « manger-main ».

A l'occasion de son dernier mandat, les actions ont été nombreuses et le CVS a inspiré toutes ces idées. Le relai a ensuite été pris par les équipes afin de mettre en place les actions.

Avant chaque réunion du CVS, une réunion préparatoire avait été mise en place afin de recenser les questions des résidents. Selon le tableau de suivi sur les questions des résidents, 87% des questions ont été suivies d'actions.

Pendant la crise du COVID, le CVS a joué un rôle essentiel. Les mesures les plus adaptées ont été recherchées et les représentants des familles ont eu un rôle essentiel, notamment Mme PERRONE et Mme TURQUETY. Les représentants des résidents ont également joué un rôle central. La direction les remercie pour leur implication, leur sens des responsabilités et leur soutien inconditionnel durant cette période difficile.

2. Proclamation des résultats des élections du 31/05

Représentants des résidents

Sur les 87 résidents de l'EHPAD, il y a eu 32 votes (37% de participation).

Il y avait 7 candidats pour 3 titulaires et 3 suppléants représentants des usagers.

- Jeannine LOYENS : Qui a obtenu 25 votes,
- Yannick FOUREL : Qui a obtenu 20 votes,
- Jacques CIAVALDINI : Qui a obtenu 15 votes,
- Marie Annick LECOINTE : Qui a obtenu 12 votes,
- Germaine PERRONE : Qui a obtenu 9 votes,
- Juliette COSSIN : Qui a obtenu 7 votes,
- Raymond LOHEAC : Qui a obtenu 5 votes.

Il y a eu un vote blanc. Sont élus titulaires, Mme LOYENS, M FOUREL et M CIAVALDINI, et sont élus suppléants, Mme LECOINTE, Mme PERRONE et Mme COSSIN. Les titulaires et les suppléants sont invités à participer au CVS.

Le CVS est amené à voter sur un certain nombre de sujets. Seuls les titulaires votent. M LOHEAC n'est pas élu mais est invité à participer au CVS. Il ne pourra pas voter mais pourra se joindre aux échanges.

Représentants des familles

Sur les 75 électeurs pour les représentants des familles, 24 ont voté (32% de participation).

Les élections se sont faites uniquement avec des représentants des familles de l'hébergement permanent (pas de candidats pour l'unité Alzheimer)

Il y avait 3 candidats pour 2 titulaires et 2 suppléants représentants des familles :

- Pierre LORY FORET : Qui a obtenu 17 votes,
- Christine PERRONE : Qui a obtenu 15 votes,
- Marie Madeleine TURQUETY : Qui a obtenu 14 votes.

Sont élus titulaires, M LORY FORET et Mme PERRONE, et est élue suppléante, Mme TURQUETY.

Certains représentants des familles demandent à pouvoir continuer leur mandat jusqu'à la fin, si c'est leur choix, en cas de décès de leur parent. Ils sont également libres de renoncer à leur rôle s'ils n'ont plus d'intérêt dans l'établissement. Cette mesure est intégrée au règlement intérieur du CVS.

Aucun représentant des familles ne s'est présenté à l'élection du CVS pour le CANTOU. Etant donné le caractère particulier de l'unité, une démarche va être mise en place afin de solliciter les familles, notamment les familles de nouveaux arrivants.

3. Elections du Président et du Vice-Président

Le président doit être élu parmi les représentants des résidents et le vice-président parmi les représentants des familles.

M FOUREL est le seul à se présenter pour le rôle de président du CVS. **A l'issue d'un vote à mains-levées, M FOUREL est élu à l'unanimité président du CVS.**

Le rôle du président est important puisqu'il peut être amené à trancher des situations. Il fixe par ailleurs l'ordre du jour des CVS.

Mme PERRONE Christine est la seule à se présenter pour le rôle de vice-présidente. **A l'issue d'un vote à mains-levées, Mme PERRONE est élue à l'unanimité vice-présidente du CVS.**

4. Règlement intérieur du CVS

Une première version du règlement a été lue et modifiée lors de la séance.

A cette occasion, la composition du CVS est validée avec 3 représentants des usagers, 2 représentants des familles et un représentant de l'organisme gestionnaire. Il est demandé la participation d'un deuxième représentant des personnels au CVS, notamment un professionnel des soins. Cette mention est ajoutée au règlement.

Il est prévu dans le règlement que le CVS se réunit au moins 6 fois par an (réglementation : 3 fois par an) et qu'une rencontre préparatoire se tiendra avant chaque CVS avec les membres du CVS et l'ensemble des résidents de la structure.

Le compte rendu de chaque séance est rédigé par la direction de l'établissement.

Ce règlement intérieur est validé par tous et prend effet à partir du 7 juin 2021.

5. Premiers échanges sur le projet des usagers

Le CVS est une instance obligatoire mais l'objectif est de lui donner un rôle de construction. Le projet des usagers n'est pas obligatoire dans un EHPAD mais permet de constituer une feuille de route du CVS pour les prochaines années.

En s'appuyant sur les campagnes électorales menées à l'occasion des élections du CVS, l'objectif est de soulever les idées importantes. Les premiers échanges portent sur les orientations suivantes :

- Développer les relations entre les personnes ;
- Garantir le désir d'échange entre tous, de discussion, de cohabitation, d'échange entre les étages ;
- Développer les animations, les sorties, la convivialité ;
- Concrétiser la place du village ;
- Développer la représentativité, le lien avec le CVS, la parole, la communication ;
- Développer les relations entre les résidents et les professionnels ;
- Développer le lien de l'EHPAD avec l'extérieur, avec son environnement, le quartier.

Ces premières orientations feront l'objet d'un travail de construction d'un projet des usagers par la direction de l'établissement, qui en proposera une première version lors du prochain CVS. A l'issue, un plan d'actions sera élaboré, afin d'être décliné au cours des 3 années du mandat du CVS.

7. Questions diverses

Il est demandé que le compte rendu de chaque CVS soit distribué à tous les résidents, adressé par mail aux familles, affiché au sein de l'établissement et éventuellement publié sur le site internet de l'EHPAD.

L'adresse mail du CVS doit être connectée aux adresses mails personnelles du président du CVS, de M CIAVALDINI, de Mme PERRONE et des représentants des familles.

M CIAVALDINI tient à remercier le Président du CVS et souhaite faire adopter une motion de remerciement pour les anciens participants du CVS afin de les féliciter de leurs actions. **A l'issue d'un vote à mains-levées, cette motion est adoptée à l'unanimité.**

Il est demandé d'organiser une visite de l'établissement avant la prochaine réunion.

Une interrogation est soulevée sur la fête des familles afin de savoir si cette dernière aura lieu en 2021. La réponse n'est pas apportée et doit être discutée par l'équipe de direction.



Il est demandé d'organiser les prochaines séances du CVS. La prochaine réunion se tiendra le jeudi 9 septembre 2021 à 17h00. La réunion de préparation aura lieu le lundi 6 septembre 2021 à 15h30.

Le Président

M FOUREL